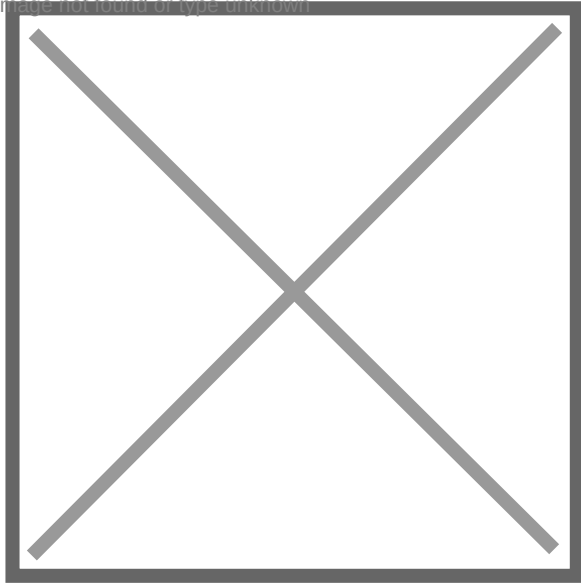


Image not found or type unknown



## un des parents peut il decider de tt pour l'enfant

Par **maev**, le **11/07/2012** à **02:01**

Bonjour, mon enfant de huit ans vit actuellement chez moi. Son père en avait obtenu la garde il y a quelque temps (il avait la garde principale et je l'avais la moitié des vacances scolaires) mais il me la redonne avec un papier signé de sa main disant qu'il ne pouvait plus subvenir à ses besoins et qu'il me le confiait. Que dois-je faire maintenant ? Dois-je relancer une procédure ? Le père ne souhaite pas que mon fils parte en vacances chez une de mes amies a-t-il le droit de m'en empêcher de le confier à cette amie ?

Par **cocotte1003**, le **11/07/2012** à **08:22**

Bonjour, pour le moment vous devez vous en tenir au dernier jugement et si votre fils est en "vacances" sur le temps où vous souhaitez le confier à votre ami, vous pouvez le faire. Chacun des parents fait ce qu'il veut sur son temps de garde. Votre papier n'a strictement aucune valeur juridique, il vous faut saisir le JAF pour entériner un nouvel accord avec son père, cordialement